

**AVENANT A L'ACCORD RSG DU 7 DECEMBRE 2004 RELATIF AU PERIMETRE
DE LA REPRESENTATION SYNDICALE DU GROUPE AXA EN FRANCE**

Entre les différentes entreprises appartenant au périmètre de la Représentation Syndicale de Groupe représentée par Monsieur Cyrille de MONTGOLFIER, agissant sur mandat express,

d'une part,

et les organisations syndicales représentatives signataires,

d'autre part,

il est convenu ce qui suit.

PREAMBULE

L'accord du 7 décembre 2004 sur la Représentation Syndicale du Groupe Axa en France prévoit que la Direction et les organisations syndicales signataires se réunissent pour examiner, lorsqu'elles se présentent, les situations devant conduire à un ajustement de son périmètre.

C'est dans le cadre de ces dispositions qu'intervient le présent avenant afin d'actualiser son périmètre en prenant en compte les évolutions constatées visant :

➤ D'une part, la prise en compte du transfert des salariés Axa Tech depuis Axa Technology Services SAS vers le GIE Axa Technology Services France.

➤ D'autre part, l'intégration d'Axa Epargne Entreprise dans ce périmètre.

➤ Enfin, le changement de dénomination sociale de Direct Assurance IARD en Avanssur.

Article 1 - Modification d'employeur des salariés d'Axa Tech

Le transfert des contrats de travail, à effet du 1^{er} mai 2005, de l'ensemble des collaborateurs salariés d'Axa Technology Services SAS vers le GIE Axa Technology Services France s'est opéré en maintenant aux salariés le bénéfice des dispositions des accords RSG, dans le cadre des dispositions de l'article L 132.8 du code du travail, exception faite de l'accord Participation et sous réserve d'aménagement de l'accord Intéressement dans le GIE.

Les partenaires sociaux ont confirmé leur souhait de voir le GIE Axa Technology Services France intégrer le périmètre de la Représentation Syndicale du Groupe Axa en France, en lieu et place de la société Axa Technology Services SAS.

Handwritten signatures and initials: *CF*, *men*, *MB*, *M*, *7m*, *CV*, *GB*

Les signataires du présent avenant conviennent que le GIE Axa Technology Services France, en substitution de la société Axa Technology Service SAS, fait partie intégrante, à effet du 1^{er} mai 2005, du périmètre de la Représentation Syndicale du Groupe AXA en France, tel que défini dans l'article 1 de l'accord du 7 décembre 2004 ; l'annexe de l'accord sera modifiée en conséquence.

Sous réserve de la Participation (cf. supra), les négociations conduites au sein de la Représentation Syndicale du Groupe AXA en France ont ainsi vocation à s'appliquer aux salariés du GIE Axa Technology dans les conditions et périmètres définis dans chaque accord.

Article 2 -Intégration d'Axa Epargne Entreprise (AEE)

Axa Epargne Entreprise a pour activité principale la tenue de comptes et la conservation de parts ou d'actions d'organismes de placement de valeurs mobilières acquises dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale. Elle faisait partie de l'UES Axa Investissement Managers qui relève du périmètre RSG.

A effet du 1^{er} juin 2005, les actions composant le capital de la société Axa Epargne Entreprise détenues par Axa Investissement Managers ont été cédées à Axa France Vie de même que lui ont été transférées les activités de distribution de l'offre épargne salariale.

La société Axa Epargne Entreprise, pour des raisons réglementaires, subsiste comme entité juridique distincte pour continuer d'exercer l'activité de tenue de compte.

Les partenaires sociaux, lors des consultations des instances sociales compétentes, ont souligné leur souhait de voir la société Axa Epargne Entreprise intégrer, en tant que telle, le périmètre de la Représentation Syndicale du Groupe Axa en France.

C'est pourquoi, les signataires du présent avenant conviennent que la société Axa Epargne Entreprise fait partie intégrante, à effet du 1^{er} juin 2005, du périmètre de la Représentation Syndicale du Groupe AXA en France, tel que défini dans l'article 1 de l'accord du 7 décembre 2004 ; l'annexe de l'accord sera modifiée en conséquence.

Désormais, les négociations conduites au sein de la Représentation Syndicale du Groupe AXA en France ont ainsi vocation à s'appliquer aux salariés d'Axa Epargne Entreprise dans les conditions et périmètres définis dans chaque accord.

Article 3 – Changement de dénomination de Direct Assurance IARD

Par décision d'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2004, Direct Assurance IARD a changé sa dénomination sociale en celle d'AVANSSUR, afin de favoriser certains partenariats.

Il est pris acte de ce simple changement de dénomination ; l'annexe de l'accord du 7 décembre 2004 sur la Représentation Syndicale du Groupe Axa en France sera actualisée en conséquence.

VF

Handwritten signatures and initials: HCN, B, M, GB, 9uh

Article 4 – Substitution d'Annexe à l'accord du 7 décembre 2004

L'annexe actualisant le périmètre de la RSG figurant au présent avenant, aménageant la dénomination d'employeur Axa Tech et intégrant AEE, se substitue à celle de l'accord du 7 décembre 2004.

Article 5 – Durée, Entrée en vigueur et Publicité

Le présent avenant est conclu pour une durée identique à celle de l'accord du 7 décembre 2004 relatif à la Représentation Syndicale du Groupe AXA en France

Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, les aménagements qu'il prévoit sont :

- A effet du 01/05/05 pour ce qui concerne le GIE Axa Technology Services France,
- A effet du 01/06/05 pour ce qui concerne Axa Epargne Entreprise.

Il fera, dans le respect des articles L 132.2.2 et L 132.10 du code du travail, l'objet d'un dépôt :

- à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Hauts de seine,
- auprès du greffe du Conseil des Prud'Hommes de Nanterre.

Fait à Paris La Défense, le 23 septembre 2005

UP

L
M

C

B
M

GB

as

7/11

**ANNEXE : ENTREPRISES ENTRANT DANS LE PERIMETRE DE LA
REPRESENTATION SYNDICALE DE GROUPE
AVENANT DU 23 SEPTEMBRE 2005**

	SOCIETES INCLUSES
ASSURANCE	
COURTAGE	AXA FRANCE VIE AXA FRANCE IARD
AGENTS GENERAUX	
RESEAUX SPECIALISES	MONVOISIN ASSURANCES AXA CARAIBES SA IARD AXA CARAIBES RESEAU VIE SA
RISQUES INTERNATIONAUX	AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE AXA RE AXA CESSIONS AXA LIABILITIES MANAGERS
ASSURANCE DIRECTE	AVANSSUR DIRECT ASSURANCE VIE
PROTECTION JURIDIQUE	JURIDICA
MUTUELLE	MUTUELLE SAINT- CHRISTOPHE ASSURANCES
ASSISTANCE	
	AXA ASSISTANCE FRANCE DELTA SERVICES
BANQUE	
	AXA BANQUE
GESTION D'ACTIFS	
	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS FRANCE AXA EPARGNE ENTREPRISE
GIE EMPLOYEURS	
GIE AXA	GIE AXA
GIE INFORMATIQUE AXA	GIE AXA GROUP SOLUTIONS
GIE AXA TECHNOLOGY SERVICES FRANCE	GIE AXA TECHNOLOGY SERVICES FRANCE

Avenant du 23 septembre 2005 à l'accord RSG du 7 décembre 2004 relatif au périmètre de la Représentation Syndicale du Groupe Axa en France

UF

V

 4
 KEN
 7/16

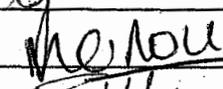
SIGNATURES

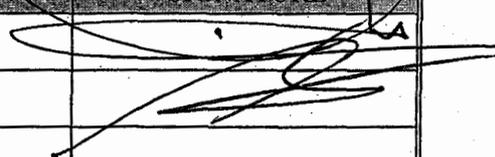
Pour les différentes sociétés appartenant au périmètre du présent accord :

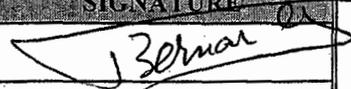
Cyrille de MONTGOLFIER



Pour les organisations syndicales :

C. E. D. T.			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
ORZAL	Dorpe	cm	
NOIR	Hleuobskuo	DSC	
ZYLBERBERG	Daurice	CSNA	

C. E. T. C.			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
BISSON	Shelty	DSC	
HURY	Sh	CSA	

CFE/CGC			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
BERNARD	Gilles	DSC	

la C. G. T.			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
LEVAL	Dominique	CSM _A	

cgt-F.O.			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE

UDPA/UNSA			
NOM	PRENOM	MANDAT	SIGNATURE
BLANCHETTE	François	CSN	
CARPENTIER	Jean-Luc	DSC	